
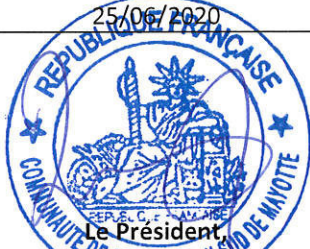



<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE MAYOTTE</p> 	<p>EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 29 MAI 2020</p> <p>N° 19 / 2020</p>	
<p><b>En exercice : 30</b></p> <p>Présents : 13 Absents : 17 Procurations : 0 Votants : 13</p> <p>Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Étaient présents :</u> Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI, Attoumani Black ABDULLAH, Anrifina ASSANI, Chamsia DJIHADI SOILIH, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fonte IBRAHIM, Zalihata ABOUDOU, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, El Farsi SAID, Salami ASSANI,</p>	
<p><b>Objet :</b> <b>Attribution de fond de concours 2020 en fonctionnement :</b> <b>Médiathèque de Bandré</b></p>	<p><u>Étaient absents :</u> Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Nourou ANDJIBOU, Elline HEDJA, Angatahi MELA, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM, Mariama MHIDINI, Hidahya MAHAFIDHOU, Abdoullatuf MADI, Hanima IBRAHIMA, Mariame BACO OUSSENI, Saandia BOINA, Chaharani BAMANA, Soilihi AHMED, <u>Procurations :</u> Néant</p>	
<p><b>NOTA :</b> Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège ainsi que sur le site <a href="http://www.ccsud.yt">www.ccsud.yt</a> de la Communauté de Communes le</p>	<p><i>L'an deux mille vingt, le 29 du mois de mai, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 23 mai 2020, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAIDA été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le quorum est atteint lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.</i></p>	
 <p>25/06/2020 Le Président, Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p>	<p><b>Vu</b> la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ; <b>Vu</b> l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ; <b>Vu</b> le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5214-16 relatif aux compétences des EPCI ; <b>Vu</b> la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;</p>	
<p><b>Considérant</b> la possibilité pour la CCSud en tant qu'EPCI à fiscalité propre d'aider l'une de ses communes membres à assumer une charge qui n'a pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéresse plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI ;</p> <p><b>Considérant</b> le fond de concours qui doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle) ;</p> <p><b>Considérant</b> la nécessité de sécuriser le fonctionnement de la Médiathèque impacté par les pertes de recettes d'octroi mer constatées par la commune durant l'épidémie de COVID-19 ;</p> <p>Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution d'un fond de concours à la Commune de Bandré devant abonder le fonctionnement de la Médiathèque de Bandré d'un montant de 150 000 euros.</p>		
<p>Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à <u>l'unanimité</u>,</p> <p style="text-align: center;"><b>Décide :</b></p> <p><b>Article 1 : D'attribuer</b> un fond de concours de 150 000 euros à la commune de Bandré au profit du fonctionnement de la Médiathèque de Bandré ;</p> <p><b>Article 2 : D'imputer</b> cette dépense au chapitre 65 du budget principal de la CCSud et de verser le présent fond de concours dès notification par la commune, de sa délibération sollicitant ce cofinancement ;</p> <p><b>Article 3 : D'inviter</b> le conseil municipal de Bandré à réinterroger la vocation (commune ou communautaire) de l'équipement s'il souhaite pérenniser le cofinancement du fonctionnement de l'équipement culturel ;</p> <p><b>Article 4 : D'autoriser</b> le Président à signer tous documents, actes et/ou conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p><i>Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.</i></p> <p><b>Fait à Bandré, le 25 juin 2020</b> Le Président</p>  <p><b>Ismaila MDEREMANE SAHEVA</b></p>	



Midaïn SAID SOILIHI &lt;midain.said-soilihi@ccsud.yt&gt;

---

**CCSUD: Délibération n°19/2020\_Attribution de fond de concours 2020 en fonctionnement\_Médiathèque de Bandré**

1 message

---

**CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL** <actes@ccsud.yt>

26 juin 2020 à 11:42

À : controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr

Cc : Chanoor CASSAM &lt;dgs@ccsud.yt&gt;

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver sous-pièce jointe la Délibération N°19/2020

**- Objet :** Attribution de fond de concours 2020 en fonctionnement \_ Médiathèque de Bandré**- Date de transmission à la DRCL :** 26/06/2020**- Collectivité émettrice :** Communauté de communes du Sud**- Personne en charge du suivi de l'acte :** Chanoor CASSAM, adresse électronique : [dgs@ccsud.yt](mailto:dgs@ccsud.yt), téléphone : 0639 27 07 62

Bien cordialement

**Communauté de Communes du Sud***43 rue Mkoumafejou**Ancienne Mairie - 97660 Bandré**Tel : 02.69.62.27.44**Courriel : [contact@ccsud.yt](mailto:contact@ccsud.yt) - Site : [www.ccsud.yt](http://www.ccsud.yt)***DELIB N°19.pdf**

636K



Midaïn SAID SOILIH I &lt;midain.said-soilihi@ccsud.yt&gt;

---

**Accusé de réception (was: [INTERNET] CCSUD: Délibération n°19/2020\_Attribution de fond de concours 2020 en fonctionnement\_Médiathèque de Bandré)**

1 message

---

**Controle de legalite** <controle-de-legalite@mayotte.pref.gouv.fr>

26 juin 2020 à 11:57

À : CCSUD | ACTES ADMINISTRATIFS | TRANSMISSION DRCL &lt;actes@ccsud.yt&gt;

Bonjour

Nous accusons reception de votre message.

Prefecture de Mayotte

BP. 676 Kaweni - 97600 Mamoudzou

Bien cordialement.